

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré,  
tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Madame Sara Perreault, pro-maire, préside la séance à laquelle  
participent :

Madame Lynda Gravel  
Madame Valérie Roy  
Madame Silvy Lapointe  
Madame Carmen Gravel

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et  
directeur général.

Sont absents : Bruno Tremblay, maire et Denise Villeneuve.

Onze contribuables assistent à la séance.

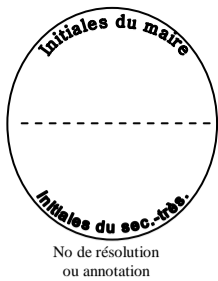
---

#### ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Acceptation des procès-verbaux du 4, 18 et 25 (séance spéciale) mars 2019
03. Dossiers généraux
  - a) Vente camion M6
04. Service incendie
  - a) Rapport de comité
  - b) Soumission appareils protection respiratoire
05. Service travaux publics
  - a) Rapport de comité
  - b) Soumission rapiéçage de pavage
  - c) Soumission fourniture de béton
  - d) Soumission lignage de rues
  - e) Soumission pavage de rues
  - f) Soumission excavatrice
  - g) Soumission gravier 0-3/4
  - h) Soumission bordure de béton
06. Service d'urbanisme et environnement
  - a) Rapport de comité
  - b) Adoption second projet R.779 concernant le zonage
  - c) Avis de motion R. 780
  - d) Adoption projet R.780 modifiant R. 426

#### QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

07. Service des loisirs
  - a) Rapport de comité



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

08. Service communautaire et culture!  
a) Rapport de comité  
b) Souper bénéfice Groupe Aide-Action  
c) Escadron 92, revue annuelle 2019
09. Comptes payables  
10. Lecture de la correspondance  
11. Affaires nouvelles :  
a) \_\_\_\_\_  
b) \_\_\_\_\_  
c) \_\_\_\_\_
12. Période de questions des contribuables  
13. Levée de l'assemblée

---

**1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Roy l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour.

120-2019

**2. Adoption des procès-verbaux**

Il est proposé par Carmen Gravel;  
appuyé de Valérie Roy  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient adoptés les procès-verbaux du 4, 18 et 25 mars (séance spéciale) 2019.

**3. Dossiers généraux**

121-2019

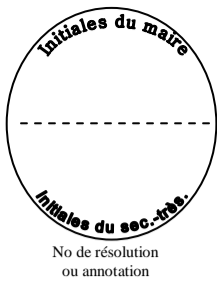
**3. a) Vente camion M6**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé par appel d'offres au public pour la mise en vente un camion GM 3500 HD 1995;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont déposé leur offre :

Janick Gauthier.....	3 526.26 \$
Serge Brassard.....	2 000.00 \$
Harold Tremblay .....	1 750.00 \$
Joël Lavoie.....	1 569.85 \$
Éric Bouchard .....	1 500.00 \$
Martin Blackburn.....	1 166.66 \$
Daniel Tremblay.....	1 052.00 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Lynda Gravel, appuyé par Silvy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères que soit vendu au plus offrant, soit monsieur Janick Gauthier au montant de 3 526.26 \$ le camion GM 3500 HD 1995.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

**4. Service incendie**

**4. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

122-2019

**4. b) Soumission appareils protection respiratoire**

ATTENDU QUE la Ville a demandé des appels d'offres publics sur SEAO pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire Isolants et autonomes (APRIA);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé leur offre, soit :

	St-Honoré	Falardeau	St-Ambroise	Cylindres	Total
Aéro-Feu	114 748.83\$	70 928.94\$	90 310.39\$	185 914.57\$	461 902.73\$
Boivin & Gauvin inc.	86 834.87\$	55 101.77\$	71 830.63\$	129 778.03\$	343 545.30\$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission de Boivin & Gauvin inc. pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants et autonomes (APRIA), au montant de 343 545.30 \$ (tti) réparti comme suit :

	St-Honoré	Falardeau	St-Ambroise	Cylindres	Total
Boivin & Gauvin inc.	86 834.8 \$	55 101.77\$	71 830.63\$	129 778.03\$	343 545.30\$

**5. Service travaux publics**

**5. a) Rapport du comité**

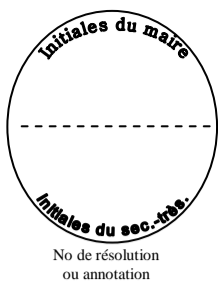
Aucun rapport

123-2019

**5. b) Soumission rapiéçage de pavage**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation à cinq entreprises soient Asphalte Henri Laberge, Construction Rock Dufour, Asphalte Jean-Yves Laberge, Asphalte Potvin & Simard et Compagnie Asphalte C.A.L. Ltée pour des travaux de rapiéçage de béton bitumineux à divers endroits sur le territoire de Saint-Honoré;

ATTENDU QUE les soumissionnaires suivants ont déposé leur proposition, à savoir :



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Asphalte Henri Laberge .....	66 086.48 \$
Construction Rock Dufour .....	69 761.08 \$
Asphalte Jean-Yves Laberge .....	71 959.99 \$
Asphalte Potvin & Simard.....	107 203.84 \$
Compagnie Asphalte C.A.L. Ltée .....	113 099.47 \$

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Lynda Gravel, appuyé de Silvy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission d'Asphalte Henri Laberge pour des travaux de rapiéçage de béton bitumineux, au montant de 66 086,48 \$.

124-2019

**5. c) Soumission béton**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation à deux entreprises soient Béton provincial et Bétonnière d'Arvida inc. pour la fourniture de béton;

ATTENDU QUE les soumissionnaires suivants ont déposé leur proposition, à savoir :

Béton provincial .....	173.56 \$/m <sup>3</sup>
Bétonnière d'Arvida inc. ....	180.51 \$/m <sup>3</sup>

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé de Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission de Béton provincial pour la fourniture de béton au montant de 173.56 \$/m<sup>3</sup>.

125-2019

**5. d) Soumission lignage de rue**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation à trois entreprises soient Inter-Lignes, Maxilignes et Signalisation Audet pour le traçage des lignes de rues;

ATTENDU QUE les soumissionnaires suivants ont déposé leur proposition, à savoir :

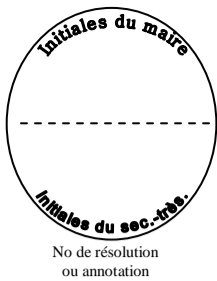
Inter-Lignes .....	16 459,82 \$ (tti)
Maxilignes. ....	n'a pas soumissionné
Signalisation Audet.....	n'a pas soumissionné

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Lynda Gravel, appuyé de Silvy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission d'Inter-Lignes pour le traçage des lignes de rues, au montant de 16 459,82 \$ (tti).

126-2019

**5. e) Soumission pavage de rue**

ATTENDU QUE la Ville a demandé des appels d'offres publics sur SEO pour le pavage, pulvérisation et décohésionnement de diverses rues.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé leur offre, soit :

Inter Cité Construction .....	543 970.50 \$ (tti)
Construction Rock Dufour inc. ....	644 150.01 \$ (tti)
C.A.L. Ltée .....	683 005.80 \$ (tti)
Pavex Ltée .....	604 696.20 \$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Silvy Lapointe, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission d'Inter Cité Construction pour les travaux de pavage, pulvérisation et décohesionnement de diverses rues, au montant de 543 970.50 \$ (tti).

127-2019

**5. f) Soumission excavatrice**

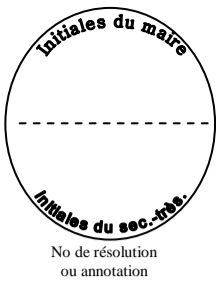
ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation à des entreprises locales, pour des prix à l'heure, concernant la fourniture de différents modèles de pelle hydraulique avec opérateur ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires suivants ont déposé leur proposition, à savoir :

Code 1302	Entreprise Sylvain Dufour	75,00 \$
Code 1303	Construction J.R. Savard	85,00 \$
Code 1304	Construction J.R. Savard	102,00 \$
Code 1306	Léon-M. Villeneuve excavation Construction J.R. Savard	86.00 \$ 115.00 \$
Code 1308	ED Pro Excavation Construction J.R. Savard Entreprise Sylvain Dufour	83.50 \$ 130.00 \$ 88.50 \$
Code 1313	Léon-M. Villeneuve excavation Construction J.R. Savard ED Pro Excavation	103,00 \$ 145.00 \$ 97.50 \$
Code 1313 <b>avec pic ou marteau</b>	Léon-M. Villeneuve excavation Construction J.R. Savard	134.90 \$ 187.00 \$
Code 1315	Léon-M. Villeneuve excavation	128,00 \$
Code 1320	Construction J.R. Savard	190.00 \$
Code 1320 <b>avec pic ou marteau</b>	Construction J.R. Savard	290.00 \$

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Silvy Lapointe, appuyé de Lynda Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers que soient retenues les entreprises suivantes selon le code de pelle :

Code 1302	Entreprise Sylvain Dufour	75,00 \$
Code 1303	Construction J.R. Savard	85,00 \$
Code 1304	Construction J.R. Savard	102,00 \$



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Code 1306	Léon-M. Villeneuve	86.00 \$
Code 1308	ED ProExcavation	83.50 \$
Code 1313	ED ProExcavation	97.50 \$
Code 1313	Léon-M. Villeneuve excavation <b>avec pic ou marteau</b>	134.90 \$
Code 1315	Léon-M. Villeneuve excavation	128.00 \$
Code 1320	Construction J.R. Savard	190.00 \$
Code 1320	Construction J.R. Savard <b>avec pic ou marteau</b>	290.00 \$

pour la fourniture d'une pelle hydraulique avec opérateur pour divers travaux sur le territoire.

128-2019

**5. g) Soumission gravier 0-3/4**

ATTENDU QUE la Ville a demandé des appels d'offres publics sur SEAO pour la fourniture de gravier 0-3/4;

ATTENDU QUE les soumissionnaires suivants ont déposé leur proposition, à savoir :

Béton provincial Ltée .....11.02 \$/tm (tti)  
Construction J. & R. Savard Ltée .....9.25 \$/tm (tti)

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Carmen Gravel, appuyé de Valérie Roy et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission de Construction J. & R. Savard Ltée pour la fourniture de gravier 0-3/4, au montant de 9.25 \$/tm (tti).

129-2019

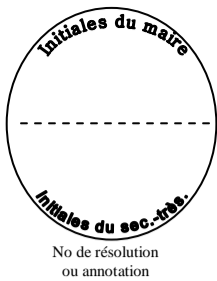
**5. h) Soumission bordure de béton**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation à deux entreprises soient Béton L.R. inc. et Les entreprises R & G. Gauthier Ltée pour la fourniture et pose de bordures de béton;

ATTENDU QUE les soumissionnaires suivants ont déposé leur proposition, à savoir :

Béton L.R. Inc. .... 62.95 \$/ml (tti)  
Les entreprises R. & G. Gauthier Ltée.....n'a pas soumissionné

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Carmen Gravel, appuyé de Valérie Roy et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission de Béton L.R. inc. pour la fourniture et pose de bordures de béton, au montant de 62.95 \$/ml (tti).



**6. Service d'urbanisme et environnement**

**6. a) Rapport de comité**

130-2019

**Dérogation mineure 01-2019 (Jérôme Dionne pour 9082-9888 Qc inc.)**

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jérôme Dionne mandataire de 9082-9888 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre le lotissement d'un terrain desservi par l'aqueduc et l'égout d'une largeur de 38.41 m dépassant ainsi le maximum autorisé de 30.5 m. tel que mentionné à l'article 4.3.1 du règlement de lotissement 708;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Carmen Gravel, appuyé par Lynda Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jérôme Dionne mandataire du 9082-9888 Québec inc. et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

131-2019

**Modification règlement 707 zonage 03-2019 - zone 100R et 104R**

Il est proposé par Carmen Gravel;  
appuyé de Lynda Gravel  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte que soit modifiée la grille des spécifications

Zone 100 R :     Enlever commerce de détail,  
                      Enlever industrie peu ou non contraignante et la n-49  
                      Enlever l'entreposage et la N-50

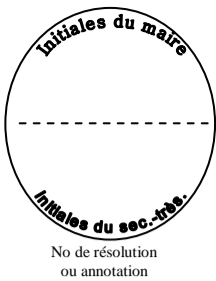
Zone 104R :     Agrandissement de la zone (ajout de 2 terrains)  
                      Permettre l'usage trifamilial isolé  
                      Permettre le commerce de détail  
                      Permettre l'industrie peu ou pas contraignante et la N-49  
                      Permettre l'entreposage et la N-50

132-2019

**Modification règlement 707 zonage (création nouvelle zone)**

Il est proposé par Carmen Gravel;  
appuyé de Lynda Gravel  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte que soit modifiée le règlement de zonage 707 par la création d'une zone de 10 terrains donnant sur la rue Savard afin d'y permettre les usages résidentiels unifamilial jumelé, bifamilial isolé et jumelé, trifamilial isolé et multifamilial à condition d'être limité à 4 logements.



No de résolution  
ou annotation

133-2019

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

**6. b) Adoption second projet R.779 concernant le zonage**

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DU FJORD DU SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT No. 779

Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707  
de la façon suivante :

- Modifier la grille des spécifications de la zone 113C pour permettre l'usage unifamilial isolé, bifamilial isolé et trifamilial isolé

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville de Saint-Honoré a adopté un règlement de zonage portant le numéro 707;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de modifier le règlement de zonage numéro 707;

ATTENDU QUE cette modification porte sur une matière susceptible d'approbation par les personnes habilitées à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion et le projet du présent règlement ont été régulièrement donnés à une séance régulière de ce conseil tenue le 18 mars 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Silvy Lapointe, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que le conseil de la Ville de Saint-Honoré adopte le présent règlement portant le numéro 779 et qu'il soit ordonné, statué par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récépissé.

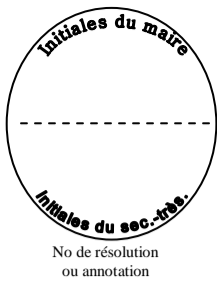
**ARTICLE 2**

Le règlement numéro 707 concernant le zonage de la Ville de Saint-Honoré est amendé de la façon décrite au présent règlement.

**ARTICLE 3**

La grille des spécifications zone 113C est corrigée pour permettre l'usage unifamilial isolé, bifamilial isolé et trifamilial isolé.





PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

ARTICLE 4

La grille des spécifications, zone 113C est modifiée comme suit :

USAGES  
GROUPE ET SOUS-GROUPES

RÉSIDENTIEL	Unifamilial isolé	●
	Bifamilial isolé	●
	Trifamilial isolé	●

ARTICLE 5

La grille des spécifications ci-jointe fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur et deviendra exécutoire conformément à la loi.

Lu en deuxième lecture et adopté le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 signé par le maire et le directeur général de la Ville.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur-général

134-2019

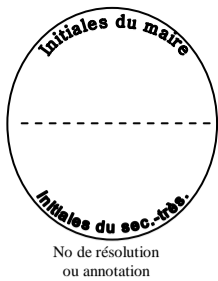
**6. c) Avis de motion R. 780**

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi sur les cités et villes, madame la conseillère Silvy Lapointe donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil de ville, le règlement 780 ayant pour objet de modifier le règlement 426 concernant l'installation de régulateurs de pression et soupapes de sûreté oscillantes à tout édifice raccordé au réseau d'aqueduc et d'égout.

135-2019

**6. d) Adoption projet R. 780 modifiant R. 426**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE ST-HONORÉ



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 780

---

Ayant pour objet de modifier le R. 426 concernant  
l'installation de régulateurs de pression et soupapes  
de sûreté oscillantes à tout édifice raccordé au  
réseau d'aqueduc et d'égout.

---

ATTENDU que la Ville de St-Honoré désire adopter des dispositions réglementaires afin de prévenir le refoulement des égouts dans les immeubles situés sur son territoire;

ATTENDU que dans certains secteurs où la construction est permise il y a absence de réseau pluvial;

ATTENDU que les fluctuations de la nappe phréatique, la fonte des neiges et les averses abondantes peuvent empêcher l'évacuation naturelle de l'eau vers les exécutoires;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance régulière du conseil de la Ville de St-Honoré tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019.

À CES CAUSES, il est proposé par Silvy Lapointe, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères qu'un règlement portant le numéro 780 soit et est adopté et qu'il soit et est par le présent règlement décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1.1 est ajouté pour se lire comme suit :

Article 1.1

Lorsque de drainage pluvial du bâtiment ne peut être raccordé à un réseau d'égout pluvial, un système de pompe de puisard doit être installé, soit directement dans le sous-sol ou à l'extérieur de manière à assurer l'évacuation des eaux vers les fossés ou dénivelé à proximité du terrain les installations doivent être faites conformément aux exigences des codes du bâtiment (voir annexe A).

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

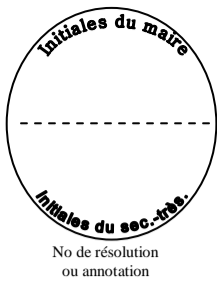
PASSÉ ET ADOPTÉ par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue ce 1<sup>er</sup> avril 2019 et signé par le maire et le secrétaire trésorier de la Ville de Saint-Honoré.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général



**Questions des contribuables pour le service d'urbanisme**

- Aucune question

**7. Service des loisirs**

**7. a) Rapport de comité**

Aucun rapport

**8. Service communautaire et culturel**

**8. a) Rapport du comité**

Madame Lynda Gravel parle du déroulement de la réunion de Transports Adaptés Saguenay Nord.

136-2019

**8. b) Souper bénéfice Groupe Aide-Action**

Il est proposé par Carmen Gravel;  
appuyé de Valérie Roy  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit accordé un don de 100\$ au Groupe Aide-Action pour contribuer à leur campagne de financement « Souper bénéfice 2019 » qui se tiendra le 13 avril 2019.

137-2019

**8. c) Escadron 92, revue annuelle 2019**

Il est proposé par Carmen Gravel ;  
appuyé par Silvy Lapointe  
et résolu unanimement

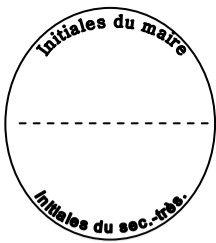
QUE soit autorisée une commandite de 300 \$ à Escadron 92 pour la revue annuelle 2019 qui se tiendra le 27 avril prochain.

138-2019

**9. Comptes payables**

Il est proposé par Lynda Gravel;  
appuyé de Silvy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillères

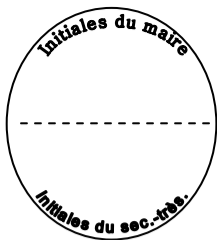
QUE soit approuvée la liste des chèques émis en mars au montant de 63 292.65 \$ suivant le registre des chèques imprimé le 29 mars 2019 et autorise le paiement des comptes au montant de 218 288.11 \$ suivant la liste des comptes à payer imprimée le 29 mars 2019.



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

ACCOMODATION 571 INC.	97.61 \$
APPLIED INDUSTRIAL TECHNOLOGIES	2 259.34 \$
AREO-FEU	458.75 \$
AT. MEC. ERIC BOUCHARD	344.93 \$
BEN GIRARD & FILS LTEE	10 965.09 \$
BLACKBURN & BLACKBURN INC.	408.11 \$
BLUTEAU MICHAEL	1 055.00 \$
BRIDECO LTEE	2 150.49 \$
BUREAU EN GROS # 73	558.68 \$
CANADIAN TIRE	693.52 \$
CENTRE DE FORMATION DES ROUTIERS TECNIC	537.50 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	134.01 \$
LE CYBERNAUTE ENVIROVISION 2010 INC.	1 952.17 \$
DCCOM ENR.	1 310.89 \$
DELOITTE S.E.N.C.R.L	16 096.50 \$
DICOM EXPRESS	58.45 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	32.00 \$
DISTRIBUTION MIGH INC.	298.88 \$
ENCRECO INC.	120.70 \$
ENGLOBE CORP.	741.34 \$
LES ENTREPRISES BELANGER ET TREMBLAY INC	9 623.41 \$
ENTREPRISE SYLVAIN DUFOUR	1 559.64 \$
ENVIRONEX	1 947.69 \$
EUGÈNE ALLARD	64.66 \$
FILTRE SAGLAC INC.	2 681.06 \$
GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, AVOCATS	2 955.32 \$
GESPRO EQUIPEMENT DEMOLITION INC.	25 022.01 \$
GROUPE LD INC.	258.69 \$
HYDROMEC INC - CHICOUTIMI	103.97 \$
INDUSTRIES LAM-E	559.02 \$
INTER-LIGNES	5 980.43 \$
JAVEL BOIS-FRANCS INC.	277.92 \$
JEAN-YVES BOUCHARD, URBANISTE	6 611.06 \$
LABORATOIRES CHEZ-NOUS INC.	173.17 \$
LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC	249.48 \$
LINDE	121.44 \$
L'INTERMARCHE	58.38 \$
LOCATION D'EQUIPEMENT LTEE	172.46 \$
MRC DU FJORD DU SAGUENAY	31 193.88 \$
O.M.H. ST-HONORE	3 755.56 \$
ORIZON MOBILE, CHICOUTIMI	1 899.39 \$
P.E.S. CANADA	240.07 \$
PIC CONSTRUCTION CO. LTEE	495.19 \$
PIECES D'AUTOS P.L. LTEE	812.67 \$
PIECES D'AUTOS STE-GENEVIEVE	144.15 \$
POTVIN LE GROUPE	5 099.29 \$
PR DISTRIBUTION	176.43 \$
PREVIMED INC	108.00 \$
PRODUITS BCM LTEE	2 095.87 \$
LES PRODUITS SANITAIRES BELLEY INC.	145.71 \$
LE QUOTIDIEN, LE PROGRÈS	912.90 \$
REFUGE DES ANIMAUX	804.83 \$
RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	126.26 \$
REMORQUAGE S.O.S. SAGUENAY INC.	1 770.63 \$
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	9 179.14 \$
SANIDRO INC.	1 355.28 \$
SERRURIER Y.C. FILLION INC.	515.62 \$
SERVICES MATREC INC.	2 990.68 \$
SOCIETE DE TRANSPORT DU SAGUENAY	10 268.28 \$
SOLUGAZ	2 170.34 \$
SOUDURE MARTIN TREMBLAY INC.	8 780.85 \$
SPECIALITES YG LTEE	36.53 \$



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

TELENET INFORMATIQUE INC.	59.84 \$
TEST-AIR	21 925.74 \$
TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI INC.	9 488.28 \$
TUVICO	2 529.54 \$
UAP INC.	513.39 \$
<b>TOTAL</b>	<b><u>218 288.11 \$</u></b>

**10. Lecture de la correspondance**

**11. Affaires nouvelles**

Aucun sujet

**12. Période de questions des contribuables**

- Aucune question

Je soussigné, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance et également effectuer le paiement de toutes les dépenses incompressibles jusqu'à la séance du 6 mai 2019.

---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général

La levée de la séance est proposée à 19h57 par Lynda Gravel.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général